

# Spécial Contractuel étudiant (C2) 2013-2014

## bulletin n°1

### *Une formation de qualité pour notre métier*

\*\*\*\*\*

#### **Affectation en cas d'admissibilité au concours**

Si vous avez fait le choix d'être contractuel en cas d'admissibilité au concours 2014 anticipé, **vous devez formuler vos vœux sur le site du rectorat de Montpellier (le lien se trouve sur la page d'accueil) avant le 19 juillet midi. L'affectation sur un établissement aura lieu le 26 juillet dans notre académie.**

#### **Le SNES-FSU sera présent lors de cette commission.**

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos choix d'affectation ainsi que de vos contraintes géographiques et éventuellement familiales. Une fiche de suivi, au verso de ce bulletin est à remplir, que vous pourrez compléter à l'aide de vos vœux et de pièces (pacs, mariage, travail du conjoint, enfant, ...) justifiant vos choix.

Vous trouverez sur le site du SNES académique de Montpellier la liste des établissements susceptibles de vous accueillir : « supports C2 ».

#### **N'hésitez pas à nous appeler pour connaître votre affectation.**

\*\*\*\*\*

#### **Qu'est-ce que le SNES-FSU ?**

Syndicat National des Enseignements du Second degré, le SNES-FSU est l'organisation syndicale majoritaire dans les collèges et les lycées, position confirmée lors des élections professionnelles d'octobre 2011 avec plus de 50 % des voix. Il est un des syndicats fondateurs de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), fédération majoritaire dans l'Education.

Force de propositions, le SNES-FSU défend au quotidien et à tous les niveaux (établissement auprès du chef d'établissement, département auprès de l'inspection académique, académie auprès du rectorat et nationalement auprès du ministère) une conception du Service Public d'éducation démocratique et ambitieuse. Les élus du SNES défendent également les intérêts professionnels, individuels et collectifs des collègues dans les différentes commissions paritaires.

Le poids et la représentativité du SNES et de ses 60 000 adhérents le rendent incontournable.

Vous trouverez un responsable du SNES dans tous les établissements de l'académie de Montpellier.

#### ***Ne restez pas isolés ! N'hésitez pas à nous contacter !***

\*\*\*\*\*

#### **Comment nous joindre ?**

##### **Section Académique :**

Enclos des lys B, 585 rue de l'Aiguelongue,  
34090 Montpellier

Tel : 04 67 54 70. Fax : 04 67 54 09 81

Email : [s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu)

Site internet : [www.montpellier.snes.edu](http://www.montpellier.snes.edu)

Permanences du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

##### **Secteur Formation des Maîtres au SNES National :**

46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

Tel : 01 40 63 28 00, fax : 01 40 63 29 78

Email : [fmaitres@snes.edu](mailto:fmaitres@snes.edu)

Site internet : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

\*\*\*\*\*